

## MODALITES DE RESERVATION – ACCUEIL PERISCOLAIRE.

Pour des raisons d'organisation liées au fonctionnement général du service, au respect de la législation, à la commande préalable des repas et au respect des familles en attente d'une place, les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant. Cette formalité est indépendante de l'inscription administrative.

3 possibilités d'inscription : annuellement, mensuellement, ponctuellement.

**Les demandes de réservation et d'annulation** doivent être effectuées depuis l'espace « **Mes réservations** » sur le **Portail Familles**.

### Comment y accéder ?

- <https://richemont.belamiportailfamille.fr> (à saisir dans la barre d'adresse).
- Saisir l'identifiant et le mot de passe.
- Espace « Mes réservations »
- Réserver et/ou annuler, pour cela :
  - ☑ Cliquer sur le nom de l'enfant
  - ☑ Faire défiler le calendrier jusqu'au mois souhaité (bande mauve – flèches à côté de « aujourd'hui »)
  - ☑ Sélectionner le jour souhaité en cliquant sur la case correspondante
  - ☑ Cliquer sur la ou les cases correspondant à votre demande (dR apparaît pour une demande de réservation, dA pour une déclaration d'absence ...)
  - ☑ Valider la ou les demandes.

Pour une demande régulière (même(s) inscription(s) répétée(s) sur plusieurs jours, plusieurs semaines ou plusieurs mois) :

- Espace « Mes réservations »
- Cliquer sur « Mes demandes de réservations régulières » (barre grise côté droit de l'écran)
- Cliquer sur « ⊕ Nouvelle demande »
- Suivre les étapes indiquées.

En cas de besoin, un guide d'utilisation est disponible sur le site internet de la Commune rubrique « Portail Familles » ou dans l'onglet « Téléchargements » sur le Portail.

**Attention un délai doit être respecté.**



**Pour les demandes d'inscription, il est de 2 jours.**

Ainsi :

- Les demandes de réservation pour le lundi ou le mardi doivent être effectuées au plus tard le vendredi qui précède **avant 17h**.
- Les demandes de réservation pour le jeudi doivent être effectuées au plus tard le mardi qui précède **avant 17h**.
- Les demandes de réservation pour le vendredi doivent être effectuées au plus tard le mercredi qui précède **avant 17h**.

Les inscriptions étant nombreuses, pour faciliter l'organisation du service nous vous invitons si cela est possible à favoriser **les inscriptions mensuelles voire annuelles**.

Il est possible de mensualiser ou annualiser les inscriptions en cours d'année.

### Concernant les demandes d'annulation :

- Pour **l'accueil du matin**, les demandes d'annulation doivent être effectuées au plus tard **la veille** avant 17h.
- Pour la **cantine et l'accueil du soir** après l'école, les demandes d'annulation doivent être effectuées au plus tard le **matin même avant 8h45**.

Toute annulation hors délai y compris pour raison médicale sera facturée, que ce soit pour

la cantine ou les accueils du matin et du soir.

**Attention : seuls les enfants inscrits seront pris en charge.**

En cas de problèmes pour réserver ou annuler via le portail, vous pouvez contacter le Service Enfance au 03 87 58 11 64.

En cas de difficultés dans l'utilisation du Portail ou pour les familles ne pouvant pas accéder à internet, un accompagnement est proposé par le Service Enfance.